



Espace Projets Olmero

Conditions générales de service

Version 1.03, valable à partir du 23 novembre 2004
Page 1/4

Préambule

L'Espace Projets Olmero (ci-après «Espace Projets») est une plate-forme de communication et gestion basée sur Internet destinée aux projets de construction. L'utilisation est payante. L'Espace Projets est géré sous le domaine Internet www.olmero.ch. La société exploitante est Olmero SA (ci-après «Olmero»), Europa-Strasse 30, 8152 Glattbrugg, inscrite au registre du commerce sous le n° CH-020.3.023.550-5.

1. Dispositions générales

- 1.1. Les conditions générales de vente d'Olmero ne s'appliquent pas à l'Espace Projets. Les présentes conditions de service sont applicables.
- 1.2. Le client (ci-après «client») d'Olmero peut intégrer les participants au projet en cours (ci-après «utilisateurs») pour autant que soient respectées les présentes conditions. Les utilisateurs n'ont pas de relations contractuelles avec Olmero.
- 1.3. Afin de pouvoir fournir les prestations ci-dessous promises au client, Olmero peut en tout temps mandater partiellement ou entièrement un tiers compétent.
- 1.4. Olmero est la société exploitante et le fournisseur de l'Espace Projets. Olmero met à disposition l'Espace Projets comme plateforme de communication et de gestion en vue de l'échange de messages et de documents. Olmero n'agit ni comme représentante ni dans aucune autre fonction de représentation pour le client ou les utilisateurs de l'Espace Projets.
- 1.5. Le règlement de réclamations résultant de transactions effectuées par le biais de l'Espace Projets est de la seule compétence du client et des utilisateurs.

2. Conclusion du contrat

- 2.1. Olmero soumet au client une offre spécifique au projet pour l'utilisation de l'Espace Projets ainsi que pour les services annexes, qui comprennent également une description détaillée des prestations fournies. Lorsque le client accepte l'offre dans son entier, sous forme écrite ou orale, le contrat est considéré comme conclu.
- 2.2. Les éléments du contrat sont soumis au premier chef à l'offre puis aux présentes conditions.

3. Prestations d'Olmero

- 3.1. Olmero, ou un tiers mandaté par Olmero, exploite l'Espace Projets sur ses installations informatiques propres ou non (p. ex. location).
- 3.2. Olmero est responsable de rendre l'Espace Projets disponible sur Internet. Le client est toutefois conscient que l'accès à l'Espace Projets ne peut pas être garanti à chaque fois en raison de l'environnement technique propre à Internet.
- 3.3. Olmero est responsable, tant au niveau technique qu'économique, de permettre et de maintenir l'exploitation continue de l'Espace Projets.
- 3.4. Olmero accorde au client le droit non transmissible et non exclusif d'utiliser l'Espace Projets pour le projet faisant l'objet du contrat pendant la durée des relations contractuelles. Le client ne possède aucun droit complémentaire.
- 3.5. Le client ne détient aucun droit de propriété sur l'Espace Projets.
- 3.6. Le client n'est pas autorisé à transmettre les droits d'accès et d'utilisation qui lui ont été accordés à un tiers ne faisant pas partie des utilisateurs du projet en question.
- 3.7. Olmero n'exerce aucune influence sur le contenu ou les données enregistrés dans l'Espace Projets ni n'examine leur légitimité, intégralité ou exactitude. Olmero se réserve toutefois le droit d'intervenir en cas de contravention au chiffre 4.1.
- 3.8. Olmero ne vérifie pas que les données transmises soient techniquement exploitables par les utilisateurs (notamment taille et format des données).
- 3.9. Olmero vérifie par des moyens techniques adaptés que les contenus et données enregistrés par les utilisateurs dans l'Espace Projets ne contiennent pas de virus ; elle n'endosse toutefois aucune responsabilité dans ce domaine.
- 3.10. La description des prestations convenues contractuellement peut comprendre des prestations spécifiques concernant la préparation du projet, sa configuration, son lancement, son développement et sa conclusion.
- 3.11. La configuration du projet résulte de la phase de préparation ; elle se conclut par l'accord du client selon les chiffres 3.18 à 3.20.
- 3.12. Le lancement du projet comprend la documentation relative à la solution propre de l'Espace Projets mise à disposition du client ainsi que la formation des utilisateurs. A moins qu'il n'en soit convenu autrement, les infrastructures nécessaires à la formation des utilisateurs, telles que salle de formation, installations informatiques, sont fournies par le client.
- 3.13. Le développement du projet comprend l'exploitation de la plate-forme Internet, le suivi du projet ainsi que le support. Le suivi du projet (consulting) fait l'objet d'un mandat séparé de la part du client. Le support (hotline téléphonique, e-mail, fax, accès à l'Espace Projets) s'effectue directement sur demande des utilisateurs.
- 3.14. La conclusion du projet comprend l'archivage des données du projet sur un médium approprié ou leur prise en charge par un programme de « Facility Management ».

Conditions générales de service

Version 1.03, valable à partir du 23 novembre 2004

Page 2/4

- 3.15. Olmero n'est pas responsable de l'aboutissement concret des prestations.
- 3.16. Olmero se réserve la possibilité de remplacer un collaborateur par un autre collaborateur possédant les qualifications requises. Olmero peut employer des collaborateurs libres et des collaborateurs d'autres entreprises dans le cadre de l'exécution de ce mandat.
- 3.17. Olmero se réserve tous les droits de propriété et les droits d'utilisation conférés par le droit d'auteur en ce qui concerne les dossiers d'offre, les propositions de prix, les concepts des systèmes, la documentation fournie, etc. ainsi que la technologie, le savoir-faire et les marques déposées qui sous-tendent ceux-ci. Toute reproduction ou cession à des tiers est exclue, sauf autorisation écrite expresse.
- 3.18. Les résultats des prestations doivent être contrôlés par le client pour autant que le contrat le stipule explicitement.
- 3.19. Les prestations faisant l'objet d'un droit de contrôle sont annoncées au client afin que ce dernier puisse procéder à leur contrôle. Le client dispose d'un délai de 10 jours ouvrables pour examiner le résultat des prestations et pour informer Olmero par écrit des défauts constatés. Si le client ne se manifeste pas dans le délai imparti, le résultat des prestations est considéré comme contrôlé.
- 3.20. Le refus de contrôler n'est pas justifié par le fait que les défauts ne réduisent l'utilisation des résultats que dans une moindre mesure. Ces moindres défauts sont pris en compte dans la garantie fournie par Olmero.

4. Obligations et prestations du client

- 4.1. Le client s'engage notamment à
 - payer les coûts et frais d'utilisation convenus dans les délais impartis ;
 - ne pas intervenir lui-même ou par le biais d'un tiers sur les programmes exploités par Olmero ;
 - de protéger l'accès par des tiers au mot de passe attribué, à lui ou aux utilisateurs, et de le changer ou faire changer immédiatement par Olmero s'il sait ou doit constater qu'un tiers non autorisé en a pris connaissance ;
 - faire en sorte que les droits d'utilisation et les droits de protection spéciaux fixés par les fournisseurs des textes et données soient respectés, en particulier lors de leur transmission sur le serveur d'Olmero ;
 - ne pas utiliser l'Espace Projets de façon abusive et de ne pas y échanger des contenus illicites ou illégaux ;
 - ne pas utiliser la possibilité d'échange par messages électroniques de façon abusive pour l'envoi spontané de messages ou informations à des tiers, p. ex. à des fins publicitaires (spamming) ;
 - annoncer immédiatement à Olmero tout défaut ou dommage pouvant perturber la sécurité ou l'exploitation du service ;
 - s'assurer, avant leur transmission sur l'Espace Projets, que les documents ne contiennent pas de virus ; informer en bonne et due forme les utilisateurs participant au projet de leurs obligations afin que le client puisse adéquatement tenir ses propres engagements contractuels envers Olmero.
- 4.2. La préparation du projet résulte d'une collaboration étroite avec le client. Durant la phase d'analyse du projet, celui-ci apporte tous les éléments nécessaires à la configuration, au lancement et au développement du projet.
- 4.3. L'utilisation de l'Espace Projets présuppose que les utilisateurs disposent d'un système informatique adapté ainsi qu'un accès à Internet qui fonctionne.
- 4.4. L'Espace Projets est constamment adapté aux capacités en développement du navigateur. Il est d'ailleurs nécessaire que tous les utilisateurs disposent du navigateur dans une version suffisamment récente. Le client sait et accepte le fait que de nouvelles versions du logiciel de l'Espace Projets peuvent nécessiter des mises à jour du navigateur chez les utilisateurs.
- 4.5. Il est nécessaire que les utilisateurs disposent d'un navigateur Internet capable d'interpréter le code Java et d'exécuter des applets Java.

5. Paiement

- 5.1. Les coûts et les frais d'utilisation de l'Espace Projets découlent de l'offre d'Olmero faite au client selon chiffre 0.
- 5.2. Les coûts pour la préparation et la configuration du projet sont en principe facturés par Olmero après le contrôle de l'Espace Projets par le client. Les coûts pour le lancement du projet sont facturés après la formation. Olmero est toutefois en droit de demander le paiement ou le paiement d'avance avant de fournir les prestations convenues.
- 5.3. En principe les frais d'utilisation mensuels du mois dernier sont facturés durant le mois en cours. Olmero est toutefois en droit d'exiger le paiement d'avance du montant mensuel attendu avant de fournir les prestations convenues. Les valeurs utilisées pour la facturation sont :
 - pour les frais dépendants du nombre de participants : le nombre maximum d'utilisateurs actifs par période de facturation (mois) ;
 - pour les frais d'hébergement : le besoin maximum d'espace disque en GB par période de facturation (mois).

Conditions générales de service

Version 1.03, valable à partir du 23 novembre 2004

Page 3/4

- 5.4. Le montant de la facture est versé sur le compte indiqué sur la facture dans les 30 jours suivant la date de la facture.
- 5.5. Les réclamations du client concernant une facture doivent parvenir à Olmero sous forme écrite dans les 20 jours suivant la date de la facture. Passé ce délai, la facture est considérée comme acceptée par le client.
- 5.6. En cas de retard de paiement, un taux d'intérêt de retard de 8% par an est dû sans qu'un rappel soit nécessaire.
- 5.7. En cas de retard de paiement, Olmero fixe un dernier délai de paiement de 20 jours au client par courrier inscrit. Si la facture n'est pas réglée à l'expiration de ce délai, Olmero est en droit de bloquer sans préavis les droits d'accès à l'Espace Projets du client et de tous les utilisateurs.

6. Garantie

- 6.1. Les deux parties contractantes s'engagent à ne pas enfreindre les droits de propriété intellectuelle d'un tiers lors de l'exécution de leurs prestations. Chaque partie répond de ses propres infractions à son devoir de diligence.
- 6.2. Les prestations sont fournies par le biais d'une plate-forme exploitée par un centre de calcul spécialement mandaté par Olmero. Le taux de disponibilité des prestations s'élève à 98%. Les prestations sont en principe mises à disposition tous les jours de 0h00 à 24h00. Les travaux de maintenance sont planifiés et exécutés entre 22h00 et 6h00. Les travaux plus importants font l'objet d'une information adressée aux utilisateurs en temps opportun.
- 6.3. En cas d'événements imprévisibles, inévitables, se situant en dehors de la sphère d'influence d'Olmero et dont Olmero ne peut être tenue pour responsable (cas de force majeure, grèves, mesures administratives, pannes du réseau de télécommunication), l'exécution du contrat est retardée en fonction de l'événement survenu. Le client est informé par Olmero de la survenance de la perturbation ou de l'événement de manière convenable.

7. Responsabilité et défaut

- 7.1. La responsabilité d'Olmero pour tout dommage causé au client résultant de la non-exécution des obligations contractuelles ou d'éventuelles pertes de données, y compris pour des dommages indirects ou consécutifs, des manques à gagner ou des prétentions de tiers, est exclue dans les limites autorisées par la loi. Toute responsabilité pour des auxiliaires est notamment exclue.
- 7.2. En raison de l'environnement technique d'Internet, Olmero ne peut être tenue pour responsable de la mise à disposition de configurations techniques provenant de tiers ni de la transmission irréprochable, immédiate et sûre par Internet des données entre Olmero et le client/les utilisateurs. Par ailleurs, Olmero n'offre aucune garantie quant à l'intégralité et à l'exactitude du contenu des données transmises par les utilisateurs.
- 7.3. Olmero ne peut être tenue pour responsable des dommages causés par l'interception et/ou l'enregistrement non autorisés des données, sauf en cas de négligence intentionnelle ou caractérisée.
- 7.4. Olmero se porte garante de la capacité technique du portail Internet développé et actualisé par Olmero. En cas d'erreur ou de défaut du portail faisant partie de la sphère de risque d'Olmero, celle-ci prend les mesures nécessaires pour supprimer le défaut dans un délai raisonnable et à ses propres frais.
- 7.5. Si ces mesures échouent, le client peut exiger une réduction de la rémunération convenue, sauf si le défaut ne perturbe la capacité de l'Espace Projets que dans une moindre mesure. Ce droit est exclu, pour autant que les créances du client soient incontestées et légalement valides.

8. Sécurité, protection des données et confidentialité

- 8.1. Olmero utilise les données enregistrées dans l'Espace Projets dans le cadre de l'exécution du contrat. Toute autre utilisation des données est exclue.
- 8.2. Olmero s'engage également à ne communiquer ces données à des tiers que dans le cadre de la mise en œuvre de ce contrat, sauf si elle y est contrainte par la loi ou par une décision administrative ou de justice, ou si le client en fait la demande expresse.
- 8.3. Olmero garantit au moins le cryptage des données clients transmises par Internet à 128 bits selon le standard SSL (Secure Socket Layer). Olmero s'assure que les données transmises par Internet ne puissent pas être interceptées et/ou enregistrées par des tiers lors des communications.
- 8.4. Le client et Olmero s'engagent mutuellement ainsi que leurs collaborateurs, sous-traitants ou auxiliaires, à garantir la confidentialité de tous les documents et informations non accessibles à tous. Il s'agit en particulier de documents relatifs à l'environnement commercial du client et dont ils ont eu connaissance dans le cadre de la préparation et de l'exécution du présent contrat. Cette obligation prend naissance avant la conclusion du contrat et persiste aussi longtemps qu'il existe un intérêt fondé, même après résiliation du rapport contractuel, sous réserve des obligations légales d'informer.

Conditions générales de service

Version 1.03, valable à partir du 23 novembre 2004

Page 4/4

9. Durée et résiliation du contrat

- 9.1. Si une durée du contrat fixe n'a pas été convenue par ailleurs, le contrat peut être résilié par les deux parties pour la fin d'un mois en respectant un préavis d'un mois. La résiliation doit être notifiée par écrit.
- 9.2. Olmero est en droit de résilier le contrat avec effet immédiat s'il y a des raisons importantes de le faire. La résiliation avec effet immédiat pour des raisons importantes intervient lorsque :
- la faillite ou un sursis concordataire a été ouvert contre le client, que celui-ci demande un sursis concordataire ou qu'il est insolvable ;
 - le client transfère définitivement son siège en dehors du territoire suisse ;
 - le client ou les utilisateurs contreviennent aux principales obligations fixées dans les présentes conditions ;
 - le client a fait de fausses déclarations avant la conclusion du contrat ;
 - le client ne remplit pas ses obligations de paiement conformément au chiffre 0 ;
 - les utilisateurs enfreignent les règles d'Olmero relatives au nom d'utilisateur et au mot de passe ;
 - le client enfreint les obligations qui lui incombent et ne rétablit pas la situation dans un délai raisonnable malgré la sommation d'Olmero, ou s'il enfreint les obligations qui lui incombent de manière répétée.

10. Dispositions spéciales

- 10.1. Le client ne peut transmettre les droits et les obligations du présent contrat à un tiers sans l'accord préalable écrit d'Olmero.
- 10.2. Le client n'est pas en droit de compenser d'éventuelles revendications avec des créances d'Olmero.
- 10.3. Si certaines dispositions ou parties des présentes conditions s'avéraient nulles ou caduques, les dispositions restantes et le contrat conclu sur la base des présentes conditions resteraient applicables. Les dispositions nulles ou caduques sont remplacées par une disposition valable qui se rapproche le plus de la volonté des parties.
- 10.4. Les présentes conditions générales de service ainsi que les contrats qui s'y rapportent sont exclusivement soumis au droit suisse.
- 10.5. Les deux parties contractantes s'engagent, en cas de différends liés au présent contrat, à trouver un accord amiable ; si besoin est, et en partageant les frais par moitié entre les deux parties, elles font appel à un expert indépendant, pour autant qu'il s'agisse d'un différend d'ordre technique.
- 10.6. Si malgré les efforts des partenaires du contrat, le désaccord persiste, les tribunaux déclarés compétents pour le siège d'Olmero sont saisis afin de régler tout différend en rapport avec le présent contrat.